

sans doute aider les populations irakiennes et répondre aux besoins des pays tels que la Turquie, la Jordanie et l'Égypte. Cela requerra toutefois une mobilisation des ressources de toute la communauté internationale, en particulier des pays ayant dégagé d'importants surplus de revenus pétroliers et aussi ceux dont l'engagement militaire au sein de la coalition a été limité.

2) UNE FORCE DE MAINTIEN DE LA PAIX

D'autre part, la garantie des frontières du Koweït devra être assurée, dans un premier temps, par une force de maintien de la paix, idéalement sous l'autorité des Nations Unies. Le Canada est d'avis que cette force doit être composée principalement de forces des pays de la région. L'expertise de ces pays est cependant limitée. C'est pour cette raison que le Canada, dont la réputation dans ce domaine n'est plus à démontrer, a offert ses services au Secrétaire général des Nations Unies ainsi qu'aux pays de la région pour mettre sur pied un programme de formation. De plus, nous sommes aussi prêts à participer à la composition d'une telle force de maintien de la paix et aux opérations de planification qu'exige son déploiement. Nous sommes aussi disposés à collaborer avec les Nations Unies afin de convoquer au Canada une réunion d'experts qui aurait pour mandat d'analyser les besoins et d'identifier les différentes options qui méritent d'être explorées.

Le Canada accorde un grande importance à ce que les Nations Unies, avec leur crédibilité retrouvée, jouent un rôle central dans la mise en place des arrangements de l'après-guerre. Leur engagement est garant du nouvel ordre international que nous cherchons à consolider.

3) RESTAURATION DE L'ENVIRONNEMENT

Sur le front environnemental, il faudra s'attaquer collectivement au nettoyage des dommages causés par le déversement démentiel de quantités jamais atteintes de pétrole brut dans le Golfe. Une équipe de spécialistes canadiens est déjà sur place et s'affaire en compagnie de collègues venant de nombreux pays à préparer cette opération. Mais il nous faut aussi regarder plus loin et examiner dans quelle mesure les conventions actuelles touchant l'utilisation de l'environnement à des fins militaires pourraient être renforcées. Peut-être sera-t-il nécessaire de négocier une nouvelle convention. Nous avons déjà pris l'initiative de contacter certains pays afin de poursuivre plus avant ce projet. En même temps, nous étudierons la possibilité d'améliorer les mécanismes internationaux actuellement prévus pour répondre à de telles urgences.